

De son fiancé an mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin. ACTE DE MARIAGE de Joseph Bernabe Penille... département du Gard... profession de Cultivateur... domicile à la Garde

N° 1 le procureur public et l'assistant à son poste.

Et de Marie française Allard âgée de trente cinq ans, née à la Garde... département du Gard... profession de domestique... domiciliée à la Garde

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous lesdits sous-signés... 2° les actes de voir des pères et mères... 3° les actes de voir de la commune de la Garde...

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie française Allard et Joseph Bernabe Penille.

En présence de Jean Simon Wittschrein... département de la Garde... Agé de cinquante quatre ans, profession de marchand... De Jean Philippe Bilton... département du Gard... Agé de cinquante ans, profession de marchand... De Jean honore Gardon... département de la Garde... Agé de trente cinq ans, profession de Bénédictin...

Après quoi, moi l'assistant auxquestes, après avoir marié ces personnes de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, si prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi par les témoins et l'époux de chacune desdites parties, lesdites parties ont déclaré ne savoir signer.

parisse gardon Bonnard... 50 Allard Bilton Aguirre

De son fiancé an mil huit cent trente-sept, à sept heures du matin. ACTE DE MARIAGE de Antoine Charles Millot... département de la Garde... profession de marin pêcheur... domicile à la Garde



N° 2

Et de Camille Françoise Auguste âgée de dix ans, née à la Garde... département de la Garde... profession de domestique... domiciliée à la Garde

Les actes préliminaires sont 1° les publications faites par nous et par mon frère le fils public de la Garde... 2° les actes de voir des pères et mères... 3° les actes de voir de la commune de la Garde...

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Camille Françoise Auguste et l'autre Antoine honore Charles Millot.

En présence de Jean Marie Wittschrein... département de la Garde... Agé de cinquante six ans, profession de Garde (Française) avec... De Jean honore Gardon... département de la Garde... Agé de trente deux ans, profession de Bénédictin... De Jean Simon Wittschrein... département de la Garde... Agé de cinquante quatre ans, profession de marchand...

Après quoi, moi l'assistant auxquestes, après avoir marié ces personnes de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, si prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi par les témoins, l'époux et l'épouse de chacune desdites parties, lesdites parties ont déclaré ne savoir signer.

Jacques Bonnard, Millot, Bonnard, Aguirre